

A la reprise de l'audience, le capitaine de Mornay-Soult prend place à la barre.

M^e LACHAUD. — Je serais infiniment reconnaissant à monsieur le président, s'il voulait demander à M. le capitaine de Mornay-Soult de s'expliquer sur une lettre que M. le général Picard aurait adressée le 27 octobre, au maréchal Bazaine, ou sur une communication venant de M. le général Picard, relative à l'incinération des drapeaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Capitaine, vous avez entendu la question, veuillez y répondre.

M. LE CAPITAINE DE MORNAY-SOULT. — Le 27 octobre, je me trouvais dans le cabinet de M. le maréchal. — Je crois devoir faire ici cette observation que l'officier de service ne quittait jamais le cabinet de M. le maréchal Bazaine. — J'étais donc de service, et je me trouvais dans le cabinet de M. le maréchal, il était environ deux heures, lorsqu'on apporta une lettre de M. le général Picard. Je la remis à M. le maréchal, et, après en avoir pris connaissance, M. le maréchal s'écria : « Mais ils doivent être brûlés ! » Immédiatement, M. le maréchal me fit connaître le contenu de cette lettre.

Voici à peu près ce qu'elle disait : Les colonels et les commandants des régiments de grenadiers de sa division demandaient, avant de remettre à l'artillerie les drapeaux de leurs régiments, ce qu'on devait en faire.

M. le maréchal Bazaine me donna l'ordre de me rendre immédiatement auprès de M. le général Jarras, et me dit : « Le général Jarras doit dîner en ce moment pour se rendre ensuite à Frescati. Dépêchez-vous d'aller le trouver, et recommandez lui d'avoir soin, pendant la lecture des articles de la capitulation, au moment où l'on arrivera à l'article des drapeaux, de faire observer au général de Stiehle que les drapeaux ne sont plus dans les régiments; qu'ils ont dû en être retirés, comme c'était l'habitude, au moment de la nouvelle du changement de gouvernement; et qu'on avait dû les détruire et les brûler à l'arsenal. »

Je me rendis immédiatement auprès de M. le général Jarras, à qui je répétai textuellement les paroles que M. le maréchal m'avait chargés de lui transmettre. M. le général Jarras, qui terminait son dîner en ce moment, me dit, qu'avant de partir, il allait retourner auprès de M. le maréchal, pour s'expliquer avec lui sur l'ordre que je venais de lui apporter. — Effectivement, je revins immédiatement auprès de M. le maréchal Bazaine, et on annonça la visite de M. le général Jarras, qui entra presque en même temps que moi.

M. le maréchal lui répéta mot pour mot les mêmes paroles qu'il m'avait dites. A ce moment, M. le général Jarras crut devoir faire quelques objections, dont je n'ai pas gardé le souvenir exact, sur la façon de faire cette observation. Enfin, M. le général Jarras partit avec cet ordre précis de M. le maréchal Bazaine, et, immédiatement après, — car cela ne dura pas longtemps, — M. le maréchal me donna l'ordre de me rendre de nouveau à l'état-major général, et là, de dire aux officiers de service de faire mettre à la suite d'une lettre, qu'à ce moment on rédigeait pour l'envoyer aux commandants de corps d'armée, que les drapeaux avaient été brûlés. Il est évident que, dans l'esprit de M. le maréchal Bazaine, c'était la réponse à l'objection que M. le général Picard lui avait soumise, et que c'est la lettre de M. le général Picard qui lui apprenait pour la première fois que les ordres précédemment donnés n'avaient pas encore été exécutés.

Je me rendis à l'état-major général, et je m'adressai à M. le colonel d'Andlau, à qui je transmis les ordres et les instructions de M. le maréchal Bazaine.

Je regrette d'être obligé de dire que M. le colonel d'Andlau ne voulut pas exécuter

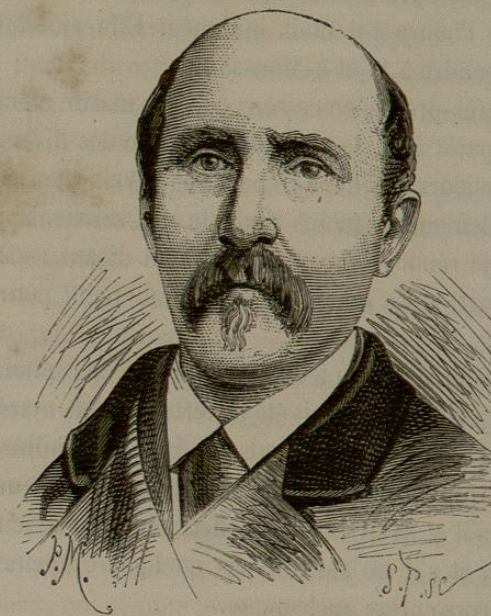
ces instructions; je m'adressai alors à M. le colonel Nugues, et je lui répétai les mêmes instructions.

Il me répondit : « C'est très-bien, je vais le faire ! »

Je retournai chez M. le maréchal Bazaine, et je lui rendis compte que ses ordres allaient être exécutés.

Environ une demi-heure après ce nouveau retour au quartier général, M. le colonel Nugues est venu auprès de M. le maréchal pour lui faire des objections. A ce moment, je n'étais pas dans le cabinet de M. le maréchal; j'avais été obligé de m'absenter un instant; il m'est donc impossible de dire quelle conversation il a eue avec lui.

Voilà ce qui s'est passé le 27 octobre.



M. CLARCK.

Je demande maintenant la permission de parler un moment de notre départ de Metz, le 29.

Le 29, M. le maréchal a quitté Metz, ou plutôt le Ban-Saint-Martin, à peu près vers les dix heures et demie du matin. Il avait conservé près de lui la compagnie de grenadiers qui l'avait gardé jusqu'alors.

Cette compagnie l'a accompagné jusqu'à Moulins-lès-Metz; elle marchait derrière nous, à une dizaine de pas environ; il n'y avait même aucune avant-garde, M. le maréchal Bazaine allait en avant de tous, et accompagné de nous. Un peu avant Longeville, nous avons été rencontrés par M. le capitaine Jung, qui revenait des avant-postes, et qui portait des lettres. M. le maréchal l'arrêta, et lui demanda quelles étaient les lettres dont il

était porteur. Il devait y avoir deux paquets, autant qu'il m'en souvient, dont l'un contenait des lettres particulières, comme plusieurs fois déjà il en avait été envoyé, et dont l'autre était à l'adresse de M. le général Jarras.

M. le maréchal, désirant connaître de suite la lettre adressée à M. le général Jarras, l'ouvrit, et la donna à M. le capitaine Gudin pour qu'il la traduisit. Dans cette lettre, — j'étais à côté de M. le maréchal Bazaine, et j'ai entendu la traduction, — il était dit par le général de Stiehle que le prince Frédéric-Charles se félicitait... — je ne reproduis pas exactement les termes de cette lettre, cependant, les mots : *se félicitait*, sont bien exacts, — de ce que les clauses de la convention avaient été exactement remplies.

Elle parlait aussi, je crois, de l'autorisation donnée à M. le général Jarras de se rendre à Mayence, et mentionnait, si je ne me trompe, une autre autorisation pour M. le général Changarnier ; enfin, elle indiquait que M. le maréchal Bazaine était autorisé à se rendre auprès du prince Frédéric-Charles, ce jour-là, à cinq heures du soir, ou le lendemain... Je ne me rappelle plus bien l'heure qui était indiquée. Elle ajoutait que M. le maréchal Bazaine était autorisé à se rendre à Pont-à-Mousson.

J'ai de cela un souvenir très-précis, en ce sens que, le matin même de ce jour-là, ou la veille, j'avais précisément parlé à M. le maréchal Bazaine des diverses villes d'Allemagne, — ayant été moi-même plusieurs fois dans ce pays ; et j'avais cherché celle où M. le maréchal se trouverait matériellement le moins mal. Je me souviens qu'ayant déjà parlé de Dresde à M. le maréchal, je renouvelai ce conseil en lui disant : « Je crois que vous seriez mieux à Dresde qu'autre part. » Ce que je dis-là a uniquement pour but d'indiquer que je précise bien mes souvenirs.

M. le maréchal Bazaine remit alors la lettre ouverte à M. le capitaine Jung, en lui faisant observer qu'il devrait dire que la lettre avait été ouverte par lui, maréchal Bazaine.

Nous continuâmes notre chemin, et nous nous rendîmes à Moulins-lès-Metz. M. le maréchal Bazaine tenait à se trouver aux avant-postes de ce côté, pour pouvoir donner plus promptement des ordres, s'il y avait lieu. En effet, en pareille circonstance, on ne sait jamais ce qui peut arriver, et s'il ne surgira pas quelque événement fortuit susceptible d'arrêter l'exécution d'une convention quelconque.

Ce n'est qu'à trois heures que M. le maréchal Bazaine a quitté Moulins-lès-Metz ; c'est à ce moment qu'il a dit adieu à sa compagnie de grenadiers, et que nous nous sommes séparés.

Le général Pé de Arros, commandant de l'artillerie de la garde, remplace le capitaine de Mornay-Soult.

M^e LACHAUD. — Je vous serai obligé, monsieur le président, de demander au général quels ordres il a reçus au sujet de la réunion des drapeaux de la garde et de leur transport à l'arsenal, quel jour et à quelle heure, ces ordres ont été donnés, et comment ils ont été exécutés.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu les questions, général ; veuillez y répondre.

M. LE GÉNÉRAL PÉ DE ARROS. — Le 27 octobre, vers midi, j'ai reçu de l'état-major général de l'artillerie de l'armée une dépêche qui me prescrivait de recueillir les drapeaux qui devaient m'être apportés le jour même, et de les faire porter à l'arsenal, accompagnés d'une escorte. En effet, vers trois ou quatre heures, des drapeaux me sont arrivés, un certain nombre, pas tous. J'ai attendu quelque temps ; ceux qui manquaient ne sont pas arrivés, et à cinq heures j'ai fait partir le détachement pour l'arsenal. Peu de moments après, j'ai

reçu une autre dépêche ; celle-ci provenait du général commandant la garde ; elle portait les mêmes prescriptions que la première ; seulement, à la fin, il y était dit que les drapeaux seraient portés à l'arsenal pour y être brûlés. En ce moment, il fut convenu avec mon chef d'état-major que je l'enverrais à l'arsenal, pour assurer l'exécution de cet ordre. En effet, le colonel Melchior, mon chef d'état-major, se présenta à l'arsenal le 28 au matin, de très-bonne heure ; il était porteur de l'ordre que le général Desvaux m'avait envoyé, et il fit brûler tous les drapeaux qui avaient été apportés.

Le général Picard est introduit.

M^e LACHAUD. — M. le général Picard a écrit à M. le maréchal Bazaine, le 27 octobre, au sujet des drapeaux.

Je prierai monsieur le président de vouloir bien lui demander à quelle heure il a écrit, et quelle a été la réponse du maréchal.

M. LE GÉNÉRAL PICARD. — Je commandais la division des grenadiers et des zouaves de la garde. Le 27 octobre, j'ai reçu l'ordre de verser les drapeaux à l'arsenal. J'ai pensé qu'il y avait lieu de savoir les motifs de cette mesure dans un moment aussi délicat. J'ai écrit au maréchal, et j'ai écrit au commandant du corps d'armée de la garde, le général Desvaux, pour demander quel serait le sort de nos drapeaux.

Le général Desvaux m'a répondu qu'il ne le connaissait pas, mais qu'il écrivait immédiatement au maréchal pour connaître ce détail. Le maréchal, de son côté, m'a répondu que ces drapeaux devaient être brûlés.

Quelques instants après, M. le général Desvaux m'a également prévenu qu'il avait reçu la réponse du maréchal, qui l'informait que ces drapeaux seraient détruits à l'arsenal.

Après ces renseignements, j'ai autorisé tous les chefs de corps de ma division, et le général Jeanningros, et les généraux de brigade, ou à verser leurs drapeaux à l'arsenal, ou même à les détruire, parce qu'il y avait une émotion très-grande dans les troupes, et j'ai pensé pouvoir l'apaiser en les autorisant à les détruire. Ne doutant pas, cependant, de la parole d'un maréchal de France, j'ai autorisé le versement de ces drapeaux à l'arsenal.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand avez-vous été informé de la destruction des drapeaux du 1^{er} régiment de grenadiers, qui semble avoir été faite avant qu'il n'eût reçu aucun ordre ?

M. LE GÉNÉRAL PICARD. — De deux à trois heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant que vous n'écriviez au maréchal ?

M. LE GÉNÉRAL PICARD. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aviez écrit avant de savoir que ce régiment avait détruit son drapeau ?

M. LE GÉNÉRAL PICARD. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais il l'avait détruit avant de recevoir aucun ordre ?

M. LE GÉNÉRAL PICARD. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Jeanningros avait cru se rappeler qu'il avait été informé que ce drapeau avait été détruit et que c'était alors, après avoir su cela par le colonel de ce régiment, qu'il était venu vous consulter sur ce qu'il y avait à faire.

M. LE GÉNÉRAL PICARD. — Non, ce régiment avait d'abord l'intention d'enterrer son aigle, et je le lui ai défendu, parce que, dans huit ou quinze jours, ai-je dit, on pourra retrouver cet aigle, et nous le déplorerions. — Il faut donc une destruction complète. — Comme à l'arsenal on a les matériaux et les ouvriers pour cela, il est encore préférable de

les conduire à l'arsenal. Cependant, une observation m'a été faite; ils m'ont dit: « Nous avons des maîtres armuriers qui les détruiront tout aussi bien. » Alors, j'ai dit: « Sous votre responsabilité et votre honneur, si vous êtes certains de faire la besogne, je vous autorise à les détruire. » Et même, le 1^{er} régiment de grenadiers m'a remis une aile de l'aigle de ce régiment, que j'ai conservée et que j'ai encore.

Le colonel Melchior est appelé sur la demande de la défense.

M^e LACHAUD. — Je prie monsieur le président de demander au colonel s'il n'a pas été chargé par le général Pé de Arros de faire réunir les drapeaux de la garde, et de les faire transporter à l'arsenal, et si ce n'est pas en vertu de l'ordre du maréchal Bazaine que le témoin les a fait brûler le 28 au matin.

M. LE COLONEL MELCHIOR. — Le 27 octobre, dans l'après-midi, nous avons reçu un ordre du général Desvaux, commandant la garde, qui indiquait que les différentes troupes des corps d'armée devaient rendre, à trois heures, leurs drapeaux à l'état-major de l'artillerie, que ces drapeaux devaient être mis dans leur étui, déposés dans un chariot de batterie couvert, et conduits à l'arsenal. Vers trois heures et demie, quatre heures, le fourgon et l'escorte, commandée par un lieutenant, étaient à la porte de la tente, nous attendimes jusqu'à environ cinq heures; à ce moment, on vint nous apporter les drapeaux de la division de voltigeurs.

Les porteurs de ces drapeaux et les sous-officiers qui les accompagnaient, et qui venaient nous les déposer, étaient très-émotionnés, et versaient même des larmes en les remettant; nous-mêmes, nous partagions leur émotion, tellement que je leur dis qu'ils pouvaient être tranquilles, et qu'ils pouvaient être convaincus que leurs drapeaux n'iraient pas à l'ennemi, que nous nous regardions comme responsables des ordres donnés, et que j'assisterais à leur destruction. Quand mon général vint à la tente au rapport pour donner ses ordres, je lui communiquai nos impressions, et je lui demandai l'autorisation d'aller à l'arsenal pour assister à la destruction des drapeaux, ce qu'il m'accorda tout de suite.

Comme les drapeaux de certains régiments tardaient et n'arrivaient pas, nous fûmes obligés d'attendre jusqu'à la nuit, et enfin, la nuit venant, et les portes de la ville devant se fermer, le général décida qu'on fermerait le fourgon et qu'on partirait à l'arsenal. Il était à peu près cinq heures et demie, six heures; il faisait déjà nuit noire; alors, craignant de ne trouver personne, nous remîmes au lendemain matin, de bonne heure, d'aller à l'arsenal.

Au point du jour, l'escorte partit, conduisant les drapeaux; je montai à cheval et j'accompagnai le fourgon à l'arsenal. J'allai au bureau de la direction, et je parlai au colonel Mauger, mon camarade, sous-directeur, auquel je demandai où étaient déposés les drapeaux que la garde avait remis la veille à l'arsenal. Il me les montra dans un coin de la chambre, à droite. Je lui dis: « Mon cher, ayez la complaisance de les faire brûler. » Il me répondit: « Nous n'avons pas l'ordre pour cela. » J'étais muni de l'ordre du général Desvaux, qui disait que les drapeaux devaient être brûlés, ordre qui avait été reçu environ vers cinq heures du soir.

Le colonel Mauger s'en rapporta à moi, quoiqu'il ne vît pas l'ordre, et il me dit: « Du moment que c'est comme cela, prenez-les, je ne m'y oppose pas; seulement vous me rendrez mon reçu. » Je lui dis: « Je vous le renverrai; » et j'ajoutai: « C'est une affaire complètement secondaire, la comptabilité ici. »

Je pris tous les drapeaux. Le colonel Mauger me donna un de ses gardes; nous allâmes à la forge, on alluma les fourneaux, et là, en présence de la compagnie d'ouvriers, où se trouvaient des soldats du bataillon de chasseurs et de voltigeurs de la garde, je fis marteler

les aigles, couper les hampes, et je fis découper les numéros de ces drapeaux pour prouver au général qu'ils avaient été détruits, et pour qu'il pût dire sans crainte à tous les colonels que tous ces drapeaux n'existaient plus.

J'ai brûlé ces drapeaux au milieu de l'agitation des ouvriers, que j'essayais de calmer; car, s'ils avaient su que les drapeaux eussent dû rester dans l'arsenal, ils les auraient certainement pris et brûlés eux-mêmes, malgré tous les ordres qu'on aurait pu donner.

Je revins pour l'heure du rapport; j'étais rentré environ à neuf heures. En rentrant, je



LE COMMANDANT SAMUEL.

trouvai là des débris de hampes qui provenaient de la division de grenadiers; je ne pensai pas qu'il fût nécessaire de les porter à l'arsenal pour les détruire, mais, ne voulant pas laisser subsister ces débris, nous les jetâmes dans le poêle de notre tente.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 3 DÉCEMBRE.

L'audition des témoins est terminée, il ne reste plus à entendre que les réquisitions du commissaire spécial du gouvernement et le plaidoyer de la défense.